



## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE**

### **PLENIERE DU CONSEIL GENERAL**

**Mercredi 21 février 2018, Hôtel de Ville de Sierre**

(18 heures)

**En la présence du Conseil municipal**

### **ORDRE DU JOUR**

1. **Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
2. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 décembre 2017 (reçu par e-mail)**
3. **Election du bureau du Conseil général**
  - a. Présidence
  - b. Vice-présidence
4. **Postulat de l'AdG concernant l'instauration d'un système de ramassage des déchets compostables**
  - a. Développement
  - b. Votation
5. **Postulat de l'AdG concernant l'inventaire des logements vides présentant un risque d'incendie ou autres dangers pour les citoyennes et citoyens de la Commune de Sierre**
  - c. Développement
  - d. Votation
6. **Informations de la Municipalité**
7. **Divers**

**Patrick ANTILLE**  
**Président du Conseil général**

Patrick ANTILLE

Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les CM, Mesdames et Messieurs les CG, Mesdames et Messieurs de l'administration communale, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, chères citoyennes, chers citoyens. Au nom du bureau du CG, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues dans cette Grande Salle de l'Hôtel de Ville, pour cette première assemblée plénière de 2018. Je salue et remercie le public présent dans la salle ce soir. Je vous demanderai également de bien vouloir éteindre ou mettre en veille vos téléphones portables. Pour les personnes du public qui assisteraient pour la première fois à une séance plénière du CG, je vous rappelle que vous ne pouvez en aucun cas intervenir ou

prendre la parole en cours de séance. Je vous demanderai également d'observer le silence durant les débats. Voilà, notre assemblée plénière peut donc débiter. Mesdames et Messieurs les CG, vous avez été convoqués et avez reçu les documents nécessaires dans les délais prescrits par notre règlement. Voici l'ordre du jour que le bureau (vous) a prévu avec la collaboration du CM :

1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 décembre 2017 reçu par e-mail
3. Election du bureau du Conseil général
  - a. Présidence
  - b. Vice-présidence
4. Postulat de l'AdG concernant l'instauration d'un système de ramassage des déchets compostables
  - a. Développement
  - b. Votation
5. Postulat de l'AdG concernant l'inventaire des logements vides présentant un risque d'incendie ou autres dangers pour les citoyennes et citoyens de la Commune de Sierre
  - a. Développement
  - b. Votation
6. Informations de la Municipalité
7. Divers

Y aurait-il des intervenants concernant l'ordre du jour ? Si tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté et nous allons débiter par le point 1, appel des CG.

## **1. APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX**

Patrick ANTILLE

Je passe directement la parole à M. Joël REY pour procéder à l'appel des CG.

Joël REY

Bonsoir à tous. (*Il procède à l'appel des CG et souhaite par la même occasion un bon anniversaire à M. Jean-Michel GANON-ZUBER*). Je passe donc la parole au président, mais nous sommes donc 54 CG présents.

Patrick ANTILLE

Bien... Je rappelle juste le nom des scrutateurs : pour la table du PDC, M. Claude STEINEGGER, pour la table du PLR, Mme Natacha BONVIN, pour la table de l'ADG et du bureau, Mme Isabelle CLAUSEN METRAL et pour la table de l'UDC, M. Serge CORNUZ ; je les prie d'annoncer les arrivées ou départs éventuels de CG en cours de séance, de manière à ce que nous puissions en tenir compte lors des votes. Comme l'a dit Joël, nous sommes actuellement 54 CG. Merci à tous pour votre présence.

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 13 DECEMBRE 2017 (REÇU PAR E-MAIL)**

Patrick ANTILLE

Nous pouvons passer maintenant au point 2 de l'ordre du jour, approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 décembre 2017 reçu par e-mail. Chacun de vous avez reçu ce document par voie électronique. Je profite du moment pour vous signaler que tous les PV des pléniums, rapports de commissions peuvent être consultés en tout temps sur le site de la Commune de Sierre. Est-ce-que quelqu'un a des remarques ou observations à formuler concernant ce procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté. Je tiens à remercier Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue et la rédaction de ce PV. Un merci également à M. Joël REY qui l'a contrôlé avant de le publier.

### 3. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

#### a. Présidence

Patrick ANTILLE

Nous pouvons passer maintenant au point 3a, élection de la présidence. Me voilà arrivé à la fin de mon mandat de président du CG de Sierre. Le 24 février 2016, j'étais nommé au poste de président de notre CG sierrois. Une tâche que j'avais acceptée, non sans émotion, mais avec beaucoup de fierté. Les tournus étant ce qu'ils sont, je ne pensais pas devoir occuper cette haute fonction durant deux années de suite, d'autant plus qu'une élection intervenait au terme de ma première année. Cette législature est bien lancée et je tiens à vous remercier toutes et tous pour votre engagement pour la communauté sierroise. Vous féliciter également pour la qualité des débats et interventions durant les plénums. J'en veux pour preuve que durant ces deux années aucune suspension de séance n'a été demandée. La ville de Sierre mérite qu'on s'occupe de son développement, sans toutefois oublier ses villages et ses quartiers qui en mériteraient tout autant. Je tiens à remercier mes collègues de la législature précédente ainsi que vous tous ici présents de m'avoir soutenu dans ma tâche au fil de ces deux années. Ma gratitude va également à mes collègues du bureau qui m'ont épaulé dans ma tâche et qui se sont succédé ces deux années. Un merci un peu plus particulier à notre chef administratif Jérôme CRETTOLE qui est une véritable source de renseignements concernant lois et règlements ainsi qu'à son personnel de la chancellerie, toujours accueillant. Un merci également à Jean-Daniel THEYTAZ sans qui les fins des plénums ne seraient pas ce qu'elles sont. Ma reconnaissance à mon parti également qui m'a fait confiance en me présentant candidat à cette fonction. Au fil de ces deux années se sont succédé de merveilleuses rencontres et d'enrichissantes conversations. Je peux affirmer aujourd'hui qu'être le premier citoyen de sa Commune est un honneur que je souhaite à tout un chacun. Je vous remercie et nous pouvons dès à présent poursuivre avec l'élection de la nouvelle présidence 2018. Je vous rappelle que, conformément à l'article 10 de notre règlement, le bureau est élu pour toute une législature, mais que nous devons élire à chaque nouvelle séance de l'année les postes de président et de vice-président. J'attends donc vos propositions à ma succession. M. Robert METRAILLER.

Robert METRAILLER

Monsieur le Président, Madame, Messieurs les membres du CM, chers collègues. Vous vous rappelez qu'à la dernière session, à la dernière séance, j'avais présenté avec beaucoup d'empressement notre collègue Pascale MORARD pour la place au bureau. J'avais évoqué son parcours et ses qualités... eh bien, avec le peu de temps qui s'est passé entre cette dernière présentation et aujourd'hui, ses qualités sont toujours les mêmes... son parcours également ; elle a acquis une certaine expérience en collaborant avec le bureau ce peu de temps qui lui a été donné de le faire... donc j'ai aussi constaté que son élection avait été faite à l'unanimité et j'ose croire que ce soir ce sera aussi le cas. Donc je vous remercie, au nom de l'Alliance de Gauche, de soutenir la candidature de Pascale MORARD à la présidence du CG. Je vous remercie.

Patrick ANTILLE

Merci M. METRAILLER. Y a-t-il d'autres propositions ? Si tel n'est pas le cas et comme le prévoit notre règlement, **Mme Pascale MORARD ROBYR vous êtes élue tacitement au poste de présidente du CG de Sierre**. Je vous souhaite le meilleur pour cette année de présidence et j'ai l'honneur de vous céder le siège et le micro pour la suite de notre assemblée. Merci et bon plénum à tous. (*Applaudissements*).

Pascale MORARD

Voilà, chers membres du bureau, Mesdames et Messieurs du CM et du CG, je suis honorée de votre confiance qui me confie dès à présent la tâche de présidente du législatif de la Ville ou - comme taquinée par certains d'entre - vous première dame de la Ville de Sierre. (*Changement de micro*). Merci, c'était pour tester mon stress... Donc merci pour la confiance et, en préambule du petit mot que je souhaite vous adresser, j'aimerais remercier vivement Patrick ANTILLE pour son travail de président du CG. Il a assuré toutes les séances du CG avec clarté et rigueur ; il a su, selon les séances, s'adapter aux questions, aux revendications de conseillers, tout en respectant l'individu comme la législation. Pour moi qui débute dans cette fonction il a été

toujours disponible et rassurant. Je suis soulagée de l'avoir à mes côtés dans cette nouvelle tâche. Merci pour ses qualités et ses compétences qu'il a mises au service du CG et, par la même occasion, au service de la Ville de Sierre. Je vous invite à l'applaudir. (*Applaudissements*). Me retrouver à cette place en deux séances, jamais je n'ai eu un avancement aussi rapide ! J'entame ma 3<sup>ème</sup> législature sein du CG et j'ai derrière moi une dizaine d'années de militantisme au sein du parti socialiste sierrois. Faire de la politique, à mes yeux, c'est travailler ses dossiers mais c'est aussi proposer, anticiper, lire, débattre, négocier, réagir, contre-proposer, concilier. Ces verbes se vivent au sein de l'AdG puisque ce groupe politique représente trois sensibilités de gauche. Nos séances sont riches en débats et cela apporte à la militante que je suis un autre regard, une autre approche, plus globale, de la question. C'est ce même fonctionnement qui – je le souhaite - se vivra ici en plénière avec nos différents partis. Des sensibilités parfois concordantes, parfois divergentes, face aux enjeux et aux échéances des projets que la Ville de Sierre a à mener et à vivre dans cette législature. Mesdames et Messieurs, chers collègues du CG, il y a un peu plus d'une année vous avez accepté de représenter la population sierroise au sein de ce législatif. Vous êtes d'un des quartiers de la ville - je n'ose pas les citer de peur d'en oublier un – vous êtes de Noës ou de Granges mais vous représentez, aux yeux de la population, la gestion de la Ville. Ce n'est pas toujours facile de faire partie du législatif car c'est vers vous que votre famille, vos amis, vos voisins, vont se plaindre des dysfonctionnements, des désagréments vécus au quotidien dans cette ville. Parfois vous adhérez aux plaintes, parfois pas. Parfois vous avez des réponses, parfois pas. C'est ici le lieu où les insatisfactions de la population doivent être entendues et débattues, notamment dans la place du dernier point de la séance qui se nomme les « divers ». Je peux vous assurer que les membres de mon groupe, l'AdG, sont « au taquet » pour interpeller tant le législatif que l'exécutif. Avec vous, je souhaite des échanges fructueux, parfois vifs, peut-être même houleux, mais ces échanges permettront de débattre, de négocier pour finalement offrir aux habitants de cette ville de se sentir bien, accueillis, d'y trouver satisfaction et, pourquoi pas un jour, de prendre place au sein de ce législatif. Je vous remercie pour votre écoute. (*Applaudissements*).

**b. Vice-présidence**

Pascale MORARD ROBYR

Voilà, nous allons poursuivre avec la vice-présidence, le point 3b, vice-présidence. Messieurs, Madame les chefs de groupes, j'attends vos propositions. M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Madame la Présidente du CG, permettez-moi d'abord de vous adresser les félicitations de mes collègues pour votre élection. Nous vous souhaitons une belle année présidentielle que nous espérons sereine et constructive. Je profite de cette prise de parole pour remercier au nom de mes collègues Patrick ANTILLE pour son année présidentielle qu'il a su mener de main de maître. Madame la Présidente du CG, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame la CM, Messieurs les CM, chers collègues. Au nom du groupe libéral-radical, j'ai le plaisir de vous proposer la candidature de Frédéric WUEST pour la vice-présidence du CG de la Ville de Sierre. Avocat notaire de profession, il est actif au sein de la Jeune Chambre Internationale de Sierre dont il fut vice-président et président. Derrière son apparente discrétion se cache un homme public aux interventions précises et pertinentes. Merci de lui témoigner votre confiance.

Pascale MORARD ROBYR

Y a-t-il d'autres propositions ? Si tel n'est pas le cas et comme pour l'élection de la présidence, il n'y a qu'un seul candidat. **M. WUEST vous êtes élu pour cette année 2018 à la vice-présidence du bureau du CG.** Je vous félicite et je suis heureuse de pouvoir compter sur vos compétences professionnelles d'avocat notaire, mais également sur votre regard de jeune adulte. La Ville a besoin de cette jeunesse pour que, dès à présent, vous construisiez la cité de demain, celle que vous souhaitez offrir à la génération qui vous suit, on pourrait dire à celle de vos enfants. (*Applaudissements*).

#### **4. POSTULAT DE L'ADG CONCERNANT L'INSTAURATION D'UN SYSTEME DE RAMASSAGE DES DECHETS COMPOSTABLES**

##### **a. Développement**

Pascale MORARD ROBYR

Nous allons passer au point 4 de l'ordre du jour, postulat de l'AdG concernant l'instauration d'un système de ramassage des déchets compostables. Le point a est le développement. Je passe la parole, M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Madame la Présidente, chères et chers collègues, je vais vous dire quelques mots sur ce postulat qui concerne les déchets verts. Les explications ont été données déjà lors du dépôt du postulat. Vous les avez reçues, vous les avez entendues. Un argumentaire vous avait été envoyé également il y a peu de temps en arrière, mais je vais quand même faire un petit résumé, vous rappeler quelques éléments de ce postulat. Le premier c'est que 32 % des déchets sont des biodéchets, donc c'est un chiffre qui est assez important. Ça a aussi un coût depuis l'introduction de la taxe au sac. Ensuite, une grande partie des habitantes et des habitants ne peuvent pas composter, n'ont pas de compost. Ce n'est pas possible, non plus, pour tous de se rendre à la déchetterie et pour ceux qui s'y rendent eh bien, bien sûr, il faut attendre un peu, on ne veut pas aller chaque jour, donc il y a aussi l'aspect olfactif qui joue un rôle à partir d'une certaine quantité, notamment en été. Donc ce sont des problèmes qui ont été évoqués et la nécessité de trouver une solution pour ces déchets verts, notamment pour le ramassage, c'est une nécessité qui est avérée et c'est une nécessité qui est incontestable. Et le postulat demande à la Commune de trouver des solutions adéquates pour le ramassage de ces déchets verts : bien évidemment on ne lui demande pas de réinventer la roue, des solutions ont été déjà mises en place dans d'autres Communes, donc il faut s'y référer, s'en inspirer. Nous pensons que des solutions peuvent être mises en place à ce niveau-là. J'aimerais juste rappeler deux points du nouveau règlement sur la gestion des déchets, je ne sais pas si vous l'avez lu. Donc l'article 3 de ce règlement, lettre b, donc on parle des déchets urbains et la lettre b parle des déchets valorisables... qu'est-ce que c'est les déchets valorisables ? Ce sont les déchets tels que le papier, le carton, le verre et les biodéchets aussi. Ensuite, à l'article 5, on parle des tâches de la Commune et au point 3 de cet article 5 on dit, on écrit, la Commune soutient et organise l'élimination des déchets valorisables. Et donc quand on parle des déchets valorisables, on parle bien évidemment des biodéchets ; donc le règlement stipule effectivement que la Commune doit s'occuper du ramassage de ces déchets et finalement le postulat demande simplement que ce règlement soit mis en œuvre. Donc on vous encourage vraiment à soutenir ce postulat et on encourage la Ville de Sierre, la Municipalité, à mettre en place un système qu'elle jugera adéquat pour que ce soit la meilleure solution pour le ramassage de ces déchets. J'avais pris avec moi un petit document, mais je vois que tout le monde l'a reçu. *(M. METRAILLER fait allusion au flyer relatif au cours « Comment composter correctement » mis sur pied par l'association du parc naturel Pfyng-Finges)*. C'était un petit peu... je voulais jouer un petit peu au pédagogue, mais vous l'avez vu, on parle ici de cours pour compostage du jardin, compostage sur balcon, les 1<sup>er</sup>, 8 mars et 15 mars... des cours gratuits, quelque chose que vous pouvez également mettre en avant et pratiquer ou en tout cas informer la population que ces cours existent. Bien évidemment, ça ne remplace pas le ramassage des déchets verts, pour les raisons que je viens d'évoquer. Donc l'Alliance de Gauche vous encourage à soutenir ce postulat, pour qu'on puisse effectivement trouver une solution à ces déchets qui, je vous rappelle, composent 32 % des déchets des ménages. Voilà, merci de votre attention.

Pascale MORARD ROBYR

Merci M. METRAILLER. Parmi les membres du CG y a-t-il quelqu'un qui voudrait intervenir ? Mme REY.

Sabine REY

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les CM, Mesdames et Messieurs les CG. Notre groupe a pris connaissance de ce postulat, de même que d'un argumentaire et d'un lien renvoyant à un reportage de Canal9 que l'AdG a transmis par mail aux CG. Ce postulat, qui a suscité des discussions intéressantes au sein de notre groupe, a soulevé

bien des interrogations, non pas sur le fond, mais sur la forme. Sur le fond, la nécessité du tri, de la récolte et de la valorisation des déchets de quelque nature qu'ils soient, n'est absolument pas contestée par notre groupe, bien au contraire. Par contre, sur la forme, nous nous interrogeons : comment stocker ces déchets verts dans des maisons ou des locatifs avant leur dépose dans des points de collecte, afin d'éviter les désagréments liés à leur décomposition ? Comment récolter les déchets verts ? Via des écopoints mobiles, des écopoints fixes, des containers privés ou la déchetterie communale ? Comment sensibiliser les utilisateurs de ces points de collecte à la nécessité de n'y déverser que des déchets verts ? A titre d'exemple, on peut citer la Commune de Villeneuve qui a dû renoncer en 2015 à la collecte de déchets verts dans des bennes entreposées sur le territoire communal. En effet, ces bennes étaient constamment remplies par des déchets illicites en tous genres, avec, à la clef, des frais subséquents importants, générés par le tri de ces déchets par les employés communaux, voire carrément par l'acheminement vers un site d'incinération des détritiques trop contaminés, ce qui est un comble pour des déchets verts. Une problématique qui ressort d'ailleurs de l'émission de Canal9 où l'on voit clairement que les lavures sont mélangées à des sacs en plastique dans le container idoine. Pour la petite histoire, la Commune de Villeneuve a invité les personnes désireuses de continuer avec le tri des déchets verts à commander, à leurs frais, des containers privés de 140 ou 770 litres, collectés au porte-à-porte par les services communaux une fois par mois, du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars et deux fois par semaine du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre, les containers contaminés n'étant évidemment pas récoltés. Quant aux entreprises ou particuliers qui engendrent une quantité de déchets verts supérieure à un mètre cube, ils sont priés de s'adresser directement à la compostière de Villeneuve. Notre groupe s'est également demandé si ce postulat avait vraiment son utilité, étant donné que le service communal de l'environnement travaille déjà sur cette problématique depuis des mois. Et enfin – et surtout – est-ce réellement à la Municipalité d'assumer toute seule cette charge logistiquement et financièrement, comme le demande ce postulat ? *Quid* de la gestion des déchets verts par des privés, en coordination avec la Municipalité ? *In fine* les avis sont partagés au sein de notre groupe sur la suite à donner à ce postulat. Certains vont l'accepter par soutien au principe du tri et dans l'attente de réponses à leurs questions et d'autres vont le refuser car, dans sa formulation, il lie la gestion des déchets verts aux pouvoirs publics uniquement.

Pascale MORARD ROBYR  
Merci Mme REY. M. MELLY.

Blaise MELLY

Madame la Présidente, Madame la CM, Messieurs les CM, mes chers collègues. Donc je partage une partie des propos de Mme REY. D'un premier abord, c'est sûr qu'avec maintenant la taxe au sac tout le monde cherche des moyens d'enlever des déchets de ses sacs et donc tout le monde serait content de ne pas avoir besoin de payer pour un tiers du volume des sacs. D'autre part, il semble logique de vouloir collecter les végétaux pour les composter ou pour en faire de l'énergie. Après, la différence qu'il y a avec les autres exemples sur le PET, le verre, le carton, c'est que les déchets verts, en fait, ils coûtent ; ça veut dire que le PET il y a une valeur à récolter des bouteilles en PET et la valeur du produit fait que des privés vont s'intéresser à collecter le PET et que cela va couvrir les frais de la collecte. Pour les végétaux, ce n'est pas le cas. J'ai eu la chance, avec la commission économie et énergie du canton, de visiter l'UTO l'été passé et nous avons discuté exactement de cette problématique-là. Alors ils ont mentionné deux problèmes ; le premier problème, c'est le coût. Ça veut donc dire que si on veut collecter les déchets verts, il va falloir faire payer les gens qui veulent donner ces déchets verts. Donc à ce moment-là, quand les citoyens comprendront qu'il faudra payer, par exemple, des sacs verts qui auront le même prix que les sacs blancs – ou voire même plus chers d'après le responsable de l'UTO – l'intérêt disparaîtra. Le deuxième élément – ça a été mentionné par Mme REY – c'est qu'ils ne voulaient pas collecter les déchets verts chez les particuliers, car il suffit d'un tout petit pourcentage de déchets non végétaux pour rendre impossible la transformation en gaz naturel. Il faut savoir qu'à l'UTO ils essaient de récupérer le gaz naturel et il suffit de 2 ou 3 % de plastique – des fourchettes en plastique, des assiettes – qui seraient jetées avec les déchets verts pour obliger de devoir brûler, de devoir mettre avec les déchets communs ces déchets verts. Donc c'est pour ça que, pour l'instant, ils n'ont fait ça que chez les hôteliers, chez les professionnels de l'alimentation qui, eux, assurent et contrôlent que ce soit suffisamment pur, qu'il n'y ait pas de souillures. Quand on revient au prix, il faut quand même se rappeler pourquoi nous avons introduit la taxe au sac. C'est parce que le Tribunal fédéral nous y a obligés, en

interprétant la loi fédérale sur l'environnement. Cette loi fédérale sur l'environnement, elle oblige les Communes et les Cantons à faire payer les personnes qui génèrent les déchets. Donc si ça coûte plus que ce que ça rapporte, il faudra faire payer les gens... donc dans le sens littéral du postulat, nous ne pouvons pas le soutenir. Maintenant, vous allez penser que nous allons nous opposer à ce postulat. Nous pensons cependant que c'est un problème important et qu'il est important que la Municipalité étudie sous toutes ses coutures... qu'il faut voir toutes les possibilités qui existent et qu'elle vienne avec des propositions. Si vous lisez le règlement communal, un postulat demande uniquement à la Municipalité d'étudier une question. Donc nous allons soutenir le postulat dans ce sens-là, mais pas dans le sens d'une demande de collecte gratuite des déchets verts en général. Je vous remercie de votre attention.

Pascale MORARD ROBYR

Merci M. MELLY. Y a-t-il d'autres interventions ? M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Chers collègues, le groupe libéral-radical souhaite réellement que la sensibilité écologique de ses membres et citoyens puisse se confirmer dans des actes quotidiens de tri des déchets compostables, de manière simple et efficace. Cependant, nous regrettons et le timing et la forme du postulat. Nous regrettons surtout que la commission du développement durable – pourtant présidée par un membre de l'Alliance de Gauche – ne se soit pas réunie pour étudier les problématiques liées à l'entrée en vigueur de la taxe au sac. Dans ce sens, le groupe libéral-radical a le plaisir de remettre au CM en charge dossier, ainsi qu'à l'ingénieur de ville, une liste non exhaustive de questions, inquiétudes et remarques, émises ou récoltées par nos membres, concernant l'application récente de la taxe au sac et du tri des déchets et ce afin que l'administration communale puisse au mieux procéder à certains ajustements. Par le soutien du groupe libéral-radical à ce postulat, il faut en conclusion comprendre une demande faite à la Commune d'étudier la problématique de ramassage des déchets compostables et de faire connaître ses solutions. (*M. GUIDOUX remet la liste en question à M. Pierre KENZELMANN.*)

Pascale MORARD ROBYR

Merci M. GUIDOUX. Y a-t-il d'autres interventions dans le plénum ? Quelqu'un souhaite... Bien, je vais passer la parole à M. BERTHOD.

Pierre BERTHOD

Oui, merci. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les CG, à mon tour et tout d'abord, au nom du CM, de féliciter Pascale MORARD pour sa nomination à la présidence du CG et de remercier Patrick ANTILLE pour ses deux ans de présidence de ce même CG. Mesdames et Messieurs, je vous dirais et je crois en ayant entendu les différents chefs de groupe que notre point de vue, celui du CM, vous rejoint et le CM ne va pas contester ce postulat car ce dossier – donc la gestion des déchets verts - est d'ores et déjà à l'étude auprès du service de l'environnement. Vous savez, la question de la gestion des déchets verts est un souci qui nous préoccupe, nous CM, tout autant que l'administration. Et cela a été dit, mais il faut souligner que si la question est simple à poser, la réponse qu'on peut apporter à un ramassage des déchets verts, eh bien, ce n'est pas si simple. Ça soulève un certain nombre de questions, tant sur le plan pratique, mais ça a aussi été dit, que sur le plan financier. Alors je peux vous rassurer, de nombreuses réflexions sont actuellement en cours et ce à différents niveaux ; il y a des projets-pilotes qui sont également à l'examen dans certaines villes. Et finalement quelle que soit l'issue de ce postulat, eh bien, la Commune reste attentive à cette question et on ne manquera pas de poursuivre les investigations pour trouver les mesures les plus appropriées dans le cadre des déchets verts. Et soyez rassurés là-dessus, notre service travaille et on vous informera bien évidemment de l'évolution des choses. J'aurai l'occasion après, dans les informations de la Municipalité, de revenir quelque peu sur la taxe au sac, mais je crois – et on l'a déjà entendu ce soir – qu'après même pas deux mois d'introduction... il faut un certain temps pour que nous puissions analyser ça correctement. Merci.

**b. Votation**

Pascale MORARD ROBYR

Bien, nous allons passer à la votation, mais avant, comme il a déjà été précisé, je vous rappelle la portée du postulat : en cas d'acceptation, il oblige le CM à étudier cette question, à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.... juste pour que tout le monde soit au clair. Je vais demander aux scrutateurs de se lever, de se tenir prêts et je vais vous poser la première question. Mesdames, Messieurs les CG qui acceptent le postulat concernant l'instauration d'un système de ramassage des déchets compostables sont priés de lever la main. Mme BONVIN. M. STEINEGGER. Mme METRAL.... M. CORNUZ, excusez-moi M. CORNUZ. Les CG qui refusent le postulat ? Y a-t-il des abstentions ? Les abstentions : Mme BONVIN. M. STEINEGGER. Mme METRAL. **Le postulat est accepté par 41 voix.** Merci.

**5. POSTULAT DE L'ADG CONCERNANT L'INVENTAIRE DES LOGEMENTS VIDES PRESENTANT UN RISQUE D'INCENDIE OU AUTRES DANGERS POUR LES CITOYENNES ET CITOYENS DE LA COMMUNE DE SIERRE**

Pascale MORARD ROBYR

Nous passons au point 5 de l'ordre du jour, avec, à nouveau, le postulat de l'Alliance de Gauche concernant l'inventaire des logements vides présentant un risque d'incendie ou autres dangers pour les citoyennes et citoyens de la Commune de Sierre.

**a. Développement**

Pascale MORARD ROBYR

Nous entrons en débats, en développement. M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Madame la Présidente, Madame et Messieurs les CM, chères et chers collègues. L'AdG demande à la Municipalité sierroise de procéder à un inventaire des logements vides qui pourraient présenter un risque et d'exiger la mise en conformité de ces habitations ou de ces immeubles. C'est la conclusion de ce postulat que vous avez reçu. De notre point de vue, cette demande est pertinente parce que, bien évidemment, pour nous la sécurité des habitants doit être une priorité pour la Commune ; la Commune est responsable en cas de problème. Vous avez vu – ou peut-être pas – si vous allez à Glarey, la grange qui est tombée, il y a des gravats partout, il n'y a pas de sécurité, rien du tout. Donc on voit, après cet incendie qu'il y a eu, il n'y a pas longtemps, eh bien, maintenant une deuxième habitation qui tombe en ruines... donc c'est aussi des éléments concrets. On parle là de l'image de la Ville également, de l'image de ses quartiers. Je pense que ça va aussi dans le sens de valoriser les quartiers de Sierre et puis de revaloriser l'habitat dans ces quartiers. On parle de chercher des habitants, on parle d'avoir des contribuables, il faut que les quartiers soient aussi intéressants pour y vivre et, pour être intéressants, il faut qu'ils soient sécurisés et pas qu'on arrive à des ruines insalubres et dangereuses. Donc, bien évidemment, Sierre vaut mieux que ça et ce postulat va dans ce sens de conserver également le patrimoine. Dans nos quartiers, on a de vieilles habitations qui méritent ou qui mériteraient d'être rénovées ou en tout cas sécurisées ; c'est le premier pas en tout cas. Pour nous, la réalisation d'un tel inventaire peut être mise en œuvre sans grand problème, en tout cas au niveau des coûts. Ça n'a pas des coûts excessifs de faire une fois un bilan de toutes les habitations qui vont tomber en ruines et qui risquent de créer des dangers. Le bâtiment qui a brûlé récemment, eh bien, pour l'instant il y a simplement un petit fil au travers et tout le monde peut y accéder, des enfants ou autres... je pense que ce n'est pas ça qu'on veut ; donc ce postulat demande simplement qu'on sécurise ces habitations, qu'on fasse un inventaire. J'imagine que des services de la Ville, de la Municipalité peuvent faire ça sans trop de problèmes, sans trop de coûts non plus. Donc nous vous encourageons également à soutenir ce postulat. Merci beaucoup.

Pascale MORARD ROBYR

Merci M. METRAILLER. Y a-t-il des interventions au sein du plénum ? M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Chers collègues, le groupe libéral-radical, sans vouloir minimiser la dangerosité de certaines bâtisses laissées à l'abandon, n'a pas compris le bien-fondé de ce postulat jugé inapplicable. Le PLR s'engage pour la responsabilité individuelle. Un transfert de responsabilité du propriétaire vers la Commune n'est donc pas concevable. C'est au voisin ou citoyen concerné par de telles situations d'agir en avertissant l'administration communale compétente et en intervenant, au besoin, auprès de l'autorité judiciaire. C'est pourquoi nous ne soutiendrons pas ce postulat.

Pascale MORARD ROBYR

Merci M. GUIDOUX. Quelqu'un d'autre au sein du plénum ? M. MELLY.

Blaise MELLY

Tout en remerciant l'AdG de faire vivre la démocratie, nous allons aussi nous opposer à ce postulat, pour des raisons similaires à celles du PLR. Ça nous semble bureaucratique et inutile. L'inutilité, elle vient déjà, je pense, de la phrase de conclusion. Donc on demande de procéder à un inventaire des logements vides qui pourraient représenter un risque et d'exiger la mise en conformité de ces habitations et de ces immeubles. Ça veut dire qu'ils ne sont pas en conformité ; donc il y a déjà des lois actuelles qui permettent d'agir, s'ils ne sont pas en conformité... et s'ils sont en conformité, il n'y a aucune raison d'établir un inventaire. Donc, après, nous nous basons effectivement sur la responsabilité individuelle et ça correspond à la loi actuelle. Il y a de toute façon un propriétaire pour ces immeubles et ce propriétaire il est responsable ; donc si le bâtiment s'effondre sur la route, c'est le propriétaire qui doit en assumer les conséquences et s'il ne respecte pas la législation, eh bien, il faut agir en faisant respecter la législation. Ce n'est pas un inventaire qui va améliorer les choses, de notre point de vue. Donc nous allons nous opposer à ce postulat. Merci de votre attention.

Pascale MORARD ROBYR

Merci M. MELLY. Mme REY.

Sabine REY

Mesdames et Messieurs, notre groupe a pris connaissance de ce postulat et de l'argumentaire annexe qui a été transmis par l'AdG aux CG. Ce postulat, inutilement alarmiste, ne sera pas soutenu par notre groupe, car il s'apparente à un immense « fourre-tout » dans lequel se mélangent pêle-mêle : respect des normes incendie, lutte contre les dommages à la propriété, aménagement du territoire, densification du bâti, accroissement du nombre de contribuables, abaissement du taux de vacance des appartements, ingérence de la Commune dans des affaires privées, etc... L'Alliance de Gauche faisant de quelques cas une généralité laisse entendre, dans son postulat, que de dangereuses ruines proliféreraient de manière anarchique à Sierre, hors du contrôle des autorités communales, ce qui n'est pas le cas. Si la sécurité des personnes et des biens doit évidemment être assurée, il ne faut pas pour autant tirer sur une mouche avec un canon - et qui plus est manquer sa cible - en engageant des moyens disproportionnés et inappropriés pour régler les quelques cas problématiques. Enfin, un tel inventaire des logements vides, assorti des mesures préconisées, ne réduira pas le déséquilibre patent entre l'offre surabondante en logements neufs et la demande faiblissante des locataires. Je vous remercie de votre attention.

Pascale MORARD ROBYR

Merci Mme REY. Y a-t-il d'autres interventions au sein du plénum ? Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Oui, volontiers et vous m'excuserez déjà si, finalement, je vais faire quelques redites par rapport aux dernières interventions. Mais au sujet de ce postulat, voici quelques informations que la Municipalité peut vous apporter. Tout d'abord actuellement le service de l'édilité ne tient pas de registre qui permettrait de disposer d'une liste des logements vides représentant un risque. Et il est à relever que ce service ne dispose pas non plus des ressources nécessaires pour effectuer un tel inventaire qui impliquerait, premièrement, de contrôler l'état de ces logements, ensuite de notifier les mesures qui s'imposent auprès des différents propriétaires et, finalement, d'en effectuer le suivi. Alors, selon nous et selon la loi, la responsabilité de l'entretien d'un bâtiment

incombe à son propriétaire et le code des obligations mentionne à ce sujet que le propriétaire d'un bâtiment - ou de tout autre ouvrage - répond du dommage causé par des vices de construction ou par des défauts d'entretien selon l'article 58. Notre règlement communal de construction et de zones, quant à lui, reprend ces principes en fixant clairement la notion de responsabilité qui incombe au propriétaire. Je tiens aussi à préciser qu'établir une liste des objets représentant une menace reviendrait à décharger les propriétaires concernés d'une part de leur responsabilité en transférant à la Commune le devoir de surveillance des bâtiments privés. Certains propriétaires fautifs pourraient alors se retourner contre la Commune, sous prétexte que celle-ci n'aurait pas répertorié correctement leur bâtiment et que celui-ci aurait par la suite occasionné des dégâts à eux-mêmes ou à des tiers. La Commune ne peut donc agir que sur dénonciation, lorsqu'un tiers entend voir ses intérêts défendus par rapport à un risque de ruine ou, en ce qui concerne le domaine public, sur la base d'un constat de danger. Lorsque c'est le cas, un courrier est envoyé au propriétaire de la parcelle, afin de lui indiquer les mesures à prendre et le délai pour les appliquer ; il sera également informé du fait que c'est la Ville qui exécutera, aux frais et risques du propriétaire, tous les travaux ordonnés si le délai fixé n'est pas respecté. Et en ce qui concerne les bâtiments et les logements qui sont propriétés de la Ville, pour vous rassurer, un contrôle systématique et régulier est effectué par nos collaborateurs. Et si nécessaire, des mesures sont immédiatement prises. Donc en conclusion, et vous l'aurez compris, le CM et moi-même vous invitons à ne pas adopter ce postulat, pour les raisons que je viens de mentionner. Merci.

Pascale MORARD ROBYR  
Merci M. BERTHOD.

**b. Votation**

Pascale MORARD ROBYR

Nous allons passer au point 5b, la votation, je demande aux scrutateurs de se tenir prêts pour le décompte. C'est bon ? Les conseillers qui acceptent le postulat concernant l'inventaire des logements vides présentant un risque d'incendie ou autres dangers pour les citoyens de la Commune de Sierre, je vous demande de lever la main. Mme BONVIN. M. STEINEGGER. M. CORNUZ. Mme CLAUSEN METRAL. Les CG qui refusent ce postulat sont priés de lever la main. Mme BONVIN. M. STEINEGGER. M. CORNUZ. Mme METRAL. Les conseillers qui s'abstiennent ? Mme BONVIN. M. STEINEGGER. M. CORNUZ. Mme METRAL. **Le postulat de l'AdG est refusé par 44 voix.**

**6. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE**

Pascale MORARD ROBYR

Nous allons passer maintenant aux informations de la Municipalité. Je passe la parole à M. BERTHOD.

Pierre BERTHOD

Oui, merci. Alors ce soir, en fait, nous désirons porter à votre connaissance quatre informations.

***Modifications du règlement communal de gestion des déchets imposées par le Conseil d'Etat***

La première concerne la modification du règlement communal de gestion des déchets qui est imposée par le Conseil d'Etat ; donc on reste un tout petit peu dans la thématique du premier postulat. Vous le savez peut-être, ou sûrement, que ce règlement sur la gestion des déchets a été adopté par le CG le 14 décembre 2016, donc lors de la précédente législature. Dans le cadre de la procédure d'homologation, le service cantonal de l'environnement a émis quelques remarques et a exigé des modifications du texte adopté avant présentation au Conseil d'Etat. *In fine*, cinq articles ont été légèrement remaniés. Ces modifications sont purement formelles et ne changent pas la teneur initiale du texte. Elles consistent en des précisions ou adaptations à divers autres textes légaux, pour éviter des sources potentielles d'interprétations contradictoires. Un sixième article a aussi été modifié, celui-là à la demande de la surveillance des prix : Monsieur Prix a en effet demandé d'abaisser la limite inférieure de la fourchette de la taxe de

base annuelle due par les propriétaires de 10 à 2 centimes par mètre cube ; le but de cet abaissement de limite est de permettre une adaptation à une hypothétique et singulière baisse des coûts globaux du traitement des déchets par rapport à ce qui est observé actuellement. Une autre demande de la surveillance des prix, qui consistait à introduire une nouvelle catégorisation des entreprises, n'a pas été retenue, car les avantages escomptés d'un tel système n'étaient pas raisonnablement proportionnels aux coûts induits par sa mise en place. Ces éléments ont également été validés par le Conseil d'Etat. Vous trouverez la version finale et détaillée, et en force d'ailleurs, du règlement sur le site de la Ville. Et j'aimerais rajouter, de manière plus générale, que vous savez que de nombreuses questions sont de mise suite à l'introduction au 1<sup>er</sup> janvier dernier de la taxe au sac et j'aimerais ajouter et mettre en avant le grand travail effectué par nos collaboratrices et nos collaborateurs pour que cette transition se passe au mieux et j'aimerais les en remercier. J'ajoute qu'il est actuellement trop tôt – je l'ai dit tout à l'heure - pour pouvoir tirer des enseignements concrets. On peut simplement dire, qu'à l'instar de ce qui a été observé ailleurs en Suisse lors de l'introduction de ce système, la période précédant le changement, donc la fin de l'année dernière, a été marquée par une significative augmentation des déchets déposés. Les tonnages récupérés en janvier de cette année s'en sont trouvés d'autant plus faibles par rapport à la même période de l'année précédente. Mais comme je viens de le dire, ces chiffres ne sont pas représentatifs et il faudra attendre quelques mois avant de tirer les premières conclusions. Tout au plus peut-on dire que, globalement, le système est bien suivi et, mis à part quelques ajustements inhérents à ces nouveautés, le passage à la taxe au sac s'est somme toute passé en toute sérénité. Il faut encore noter que l'ouverture de la nouvelle déchetterie de Chétroz, qui sera officiellement inaugurée prochainement, a été très bien accueillie par les usagers. Et sachez également – je vous l'ai dit d'ailleurs tout à l'heure – que le CG sera renseigné à chacune des étapes du développement de ce dossier. Voici la première information.

### ***Prise de position du Conseil municipal par rapport au projet de Jeux Olympiques Sion 2026***

La seconde information concerne la prise de position du CM par rapport au projet de Jeux Olympiques Sion 2026. Et le CM a décidé, à l'unanimité, de soutenir la candidature de Sion pour les Jeux Olympiques de 2026. En effet, cette candidature est parfaitement en phase avec les enjeux valaisans d'aujourd'hui et de demain. Ces JO ont été conçus à l'échelle humaine et ils pourraient donner un coup de fouet à l'économie cantonale ; je pense particulièrement à un tourisme durable, soucieux de son environnement. Et ce projet nous semble financièrement équilibré, fédérateur et porteur pour tout notre canton et sa population. Le CM de Sierre veut ainsi afficher sa solidarité avec le district, qui accueillerait à Crans-Montana des épreuves de ski alpin, avec Sion, la capitale - avec qui nous avons initié une nouvelle dynamique, tout à fait encourageante, dans plusieurs domaines - et naturellement avec l'ensemble du canton du Valais. Et nous estimons également que, pour la région sierroise, les Jeux Olympiques représentent un extraordinaire bras de levier pour accélérer des projets liés à la mobilité. Et je pense particulièrement ici à l'axe routier Sierre/Crans-Montana, qui est actuellement totalement inadapté à un événement d'envergure mondiale : ces jeux représenteraient une belle opportunité d'amélioration de cet axe. Et comme vous le savez, nous voterons le 10 juin prochain dans un scrutin cantonal, pour un engagement financier du canton, un engagement financier de 100 millions de francs au maximum.

### ***Séance d'informations***

Troisième information qui vous est apportée, je vous rappelle, ou vous informe, que le 14 mars prochain il y aura une séance d'informations à votre intention ; cette séance d'informations se déroulera ici dans la Grande Salle de l'Hôtel de Ville et sera consacrée à l'état de la situation du projet des routes de contournement de Sierre, avec les représentants du maître d'ouvrage qu'est l'Etat du Valais, donc le service de la mobilité. Je vous rappelle donc : le 14 mars prochain à 19h00.

### ***Fusion SIESA - ESR***

Voilà, et la quatrième information, je vais me lever... Nous avons eu une intervention au mois de décembre dans les divers concernant la fusion SIESA/ESR et je vais vous présenter un petit PowerPoint qui a été présenté aux employés de Sierre-Energie pour vous donner une

information, j'espère la plus complète possible, et répondre à vos questions s'il y en a. (*M. BERTHOD projette et commente la présentation relative à la fusion SIESA/ESR*). Voilà, j'en ai terminé avec cette présentation, je vous propose... c'était quatre objets, je suis volontiers à votre écoute si vous avez des questions à me poser.

Pascale MORARD ROBYR

Y a-t-il des questions parmi les différentes informations transmises par la Municipalité ?  
M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Merci Monsieur le Président pour cette présentation. Je reviens sur le dernier point, donc la fusion des deux sociétés. Je pense qu'effectivement, ça a un sens dans le contexte actuel, j'aimerais juste venir sur un point précis, c'est l'aspect du personnel. Bien évidemment, la volonté c'est de procéder à cette fusion sans licenciement, c'est un vœu pieux je dirais, mais on sait comment se passent les fusions, je veux dire. J'en ai vécu suffisamment dans beaucoup d'entreprises où on voit que, de toute façon, une fusion implique une réduction du personnel, parce qu'il y a des doublons, parce que voilà, c'est la nature des choses... donc qu'on nous dise « on va essayer d'éviter des licenciements », ça je peux croire, je ne mets pas en doute la bonne foi des responsables, mais je pense que ça ne sera juste pas possible, enfin, je ne veux pas être l'oiseau de mauvais augure, mais je pense vraiment que ce n'est pas possible et ce que je veux dire c'est qu'il faudra trouver des solutions pour les gens qui devront partir ou qui seront forcés de partir parce que les conditions ne seront pas acceptables, parce que, voilà, on devra changer d'occupation, alors ça peut passer, si le projet se met en place maintenant et puis qu'on a déjà des perspectives... ça peut passer par des projets de formation ; je pense que ça c'est un élément qui doit aussi entrer en jeu... peut-être les RH sont en train d'y réfléchir, je ne sais pas, mais la formation continue, c'est un des éléments qui permet justement d'éviter que les gens perdent leur emploi. Donc ça c'est un élément qu'il ne faut pas oublier. Donc voilà c'est juste cet élément-là que je voulais mentionner. Pour le reste je pense que c'est un projet, comme j'ai dit avant, qui fait sens. Merci.

Pierre BERTHOD

Je réponds volontiers, Madame la Présidente, si vous me le permettez.

Pascale MORARD ROBYR

Oui.

Pierre BERTHOD

J'entends, bien évidemment, le souci de Robert METRAILLER et il l'a bien compris, c'est véritablement le souci des administrateurs des deux sociétés. On n'est pas dans un processus de fusion de sociétés qui sont dans des difficultés financières. Les deux sociétés se portent... financièrement sont saines, se portent bien. Donc c'est une vraie volonté que de ne licencier personne et malgré vos soucis – mais qui sont véritablement partagés – je ne suis pas convaincu qu'il faille, dans le futur, arriver aux licenciements. Vous le savez comme moi, il y a aussi toute une partie des employés et de la population qui est vieillissante, donc des départs naturels à la retraite. Il y aura d'autres compétences, métiers qui vont devoir être sollicités dans cette nouvelle société... mais je ne peux que, à nouveau, vous assurer de la volonté des deux conseils d'administration de maintenir l'entier des emplois, de les garder et si – ma foi il fallait, parce qu'il y aurait doublon – vous pouvez aussi compter sur nous pour trouver, eh bien, des portes de sortie qui ne soient pas simplement des portes de placards, mais qui soient des vraies perspectives professionnelles pour les employés des sociétés. Je vous assure à nouveau du souci premier qu'on a vis-à-vis des employés de nos deux sociétés.

Pascale MORARD ROBYR

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres interventions par rapport aux informations données par la Municipalité ? Si tel n'est pas le cas, je vous rappelle que les séances d'informations avaient été demandées à l'époque par le législatif. Je ne peux que vous encourager à y participer il y a beaucoup d'informations, toujours par des professionnels, et ces informations permettent dans le temps d'avoir toutes les données pour pouvoir juger au mieux s'il y a crédit ou s'il y a d'autres questions. Merci.

## 7. DIVERS

Pascale MORARD ROBYR

Nous allons passer au point 7 des divers. Je pense qu'il y a... d'après mes informations, il y a aura plusieurs divers. Je vous propose de procéder comme les années précédentes ou les séances précédentes : trois questions sont posées, ensuite on donne la parole à la Municipalité. J'invite le plénum à se manifester. Mme REY.

Sabine REY

Mesdames et Messieurs, je me permets de vous donner lecture d'une lettre cosignée par Blaise MELLY, Robert METRAILLER et moi-même que je remettrai au bureau au terme du plénum. Elle concerne l'attribution de mandats à la commission du développement durable et à la commission de gestion. *« Madame la Présidente du CG, Monsieur le Vice-Président du CG, Messieurs les membres du bureau. Nous vous sollicitons afin qu'après la séance d'informations du 14 mars 2018 soit confié à la commission du développement durable le mandat d'étudier la problématique du contournement est/ouest de Sierre, variantes envisageables, coûts, financement, acteurs, oppositions, calendrier et que ces conclusions soient transmises au législatif d'ici au plénum du 12 décembre 2018. Enfin, nous avons pris connaissance de la recommandation de la commission de gestion, exprimée dans son rapport sur le budget 2018, de réétudier le fascicule des dépenses liées et non liées. Nous soutenons la Cogest dans cette démarche et nous vous prions de bien vouloir lui confier la tâche de ce réexamen, avec présentation des conclusions dans le rapport sur le budget 2019. Espérant une réponse favorable de votre part, nous vous présentons, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, Messieurs les membres du bureau, nos salutations respectueuses. Blaise MELLY, Robert METRAILLER, Sabine REY. »* Je précise que ce courrier n'est pas le fruit de trois esprits égarés dans les méandres de la politique, mais celui de trois chefs de groupes qui, après consultation des CG de leur formation politique respective, se font les porte-parole des décisions prises à la majorité de leurs élus. Je profite de l'occasion pour remercier la Municipalité qui a répondu favorablement et dans les meilleurs délais à la requête des chefs de groupes, à savoir d'organiser une séance d'informations à l'intention du CG sur la question du contournement est/ouest de la ville de Sierre. Cette séance, toute en oralité et organisée à la seule intention du législatif, marquera le début du mandat de la commission du développement durable, pour autant, bien sûr, que le bureau réponde favorablement à la requête évoquée précédemment. Cette commission serait alors appelée à rédiger un rapport de synthèse sur la question, disponible en ligne, donc accessible à tout un chacun, hors du cercle des CG. Un tel document démontrerait l'intérêt des élus sierrois pour cette problématique et leur volonté de renseigner la population. Je terminerai en félicitant la commission de gestion, par son président, M. Ralph GUNTERN, qui, arrivé au terme de la première année d'exercice, a fait savoir qu'elle souhaitait se lancer dans la révision ambitieuse du fascicule des comptes liés et non liés, un travail important qui s'effectuerait en marge de l'examen des comptes et du budget. Si cette révision relève du pouvoir discrétionnaire de la Cogest, celle-ci a néanmoins sollicité le soutien du CG en demandant que lui soit officiellement confié ce mandat. Nous espérons que le bureau entendra cette requête.

Pascale MORARD ROBYR

Je vous remercie Mme REY, nous prenons acte. Y a-t-il d'autres questions, interventions ?  
M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Voilà, Madame la Présidente, Madame, Messieurs les CM, chères et chers collègues, vous le savez peut-être – ou peut-être pas – des députés du district de Sierre ont déposé un postulat pour l'implantation du collège à Sierre... donc ces députés sont Sydney KAMERZIN du PDC, Stéphane GANZER du parti radical, David MELLY de l'UDC et moi-même et je rajoute que ce postulat est soutenu également par Jérémy SAVIOZ. Donc voilà, vous avez peut-être entendu, vous avez peut-être vu dans la dernière émission de Canal9, on en a parlé également... donc j'ai entendu tout à l'heure que la Municipalité – je fais un petit parallèle – soutient les Jeux Olympiques à taille humaine et moi je pense que la Municipalité devrait soutenir un collège à taille humaine également, à Sierre. Ma question ou mon souhait serait que la Municipalité ne soit pas passive dans ce dossier – je sais qu'il y a une rencontre qui a eu lieu avec les postulants – mais je souhaiterais que la Commune s'exprime clairement en faveur de ce collège

à Sierre, par un courrier ou en tout cas de façon claire, en disant que l'intention de la Ville, effectivement, c'est d'entrer en matière et de soutenir ce projet ; je pense que ça a une importance capitale pour avoir une chance de passer au parlement. On a vu que sans soutien de la Commune, je pense ça aura peu de chance ; donc j'attends vraiment un message clair. Alors ma question c'est « est-ce que la Commune soutient ce projet ? ». Et si oui, j'aimerais que la Commune l'exprime de façon claire, officielle aux personnes, ou en tout cas au département concerné, à Sion. Merci beaucoup.

Pascale MORARD ROBYR

Merci M. METRAILLER. Y a-t-il une autre intervention avant de passer la parole à la Municipalité ? Mme GLASSIER.

Murielle GLASSIER

Madame la Présidente, Madame et Messieurs les CM, chers collègues. Bien qu'il y ait eu un grand travail de déneigement effectué lors des conditions extrêmes de cet hiver, j'aimerais parler de celui-ci en période normale. Je côtoie régulièrement des personnes à mobilité réduite - personnes âgées ou en situation de handicap - qui se plaignent de manière récurrente de l'état des trottoirs et arrêts de bus. Certaines me disent qu'elles ne peuvent plus sortir et que cela crée chez elles de l'isolement... Est-ce que la Commune pourrait s'engager à déblayer pour sécuriser au moins un trottoir dans chaque rue, aussi nettement que les routes, et à déblayer les arrêts de bus ? Merci pour votre attention.

Pascale MORARD ROBYR

Merci. Il y a trois questions, je passe la parole à la Municipalité.

Pierre BERTHOD

Oui, merci. La première intervention n'étant pas forcément une question, je répondrai volontiers aux deux suivantes et mes collègues aussi peuvent rajouter des éléments s'ils le désirent. Concernant le collège à Sion, effectivement, Monsieur le Député METRAILLER, nous avons eu une rencontre – vous n'étiez malheureusement pas là durant cette période – avec les députés signataires du postulat. Vous dire que la Ville ne reste pas les bras croisés. Tout de même ce postulat a été déposé sans qu'il y ait une concertation initiale entre le CM et puis les députés de la région sierroise. Vous dire tout de même que suite à ce postulat, eh bien, une rencontre a eu lieu avec le chef du service de l'enseignement qui nous a fait part de la vision de son service et de la stratégie qu'ils ont développée, qu'ils vont devoir maintenant argumenter auprès du Grand-Conseil et vous dire aussi qu'une rencontre est prévue avec le Conseiller d'Etat en charge de l'instruction publique, pour connaître aussi le point de vue du gouvernement et du service de l'instruction publique sur ce dossier. Comme je l'ai dit – vous étiez absent – mais comme je l'ai dit à vos collègues députés signataires, une Municipalité ne peut que défendre la construction d'un établissement public, d'un établissement de formation, mais les problématiques sous-jacentes à ça, c'est que nous n'avons pas forcément la maîtrise du momentum où finalement on a presque, je dirais, six mois de retard pour mettre à bien la stratégie dont on a su faire preuve dans d'autres dossiers, de manière interpartite - d'ailleurs je vous en remercie - mais vous dire que nous avançons entre exécutifs, cantonaux et communaux, pour voir dans quelle mesure, eh bien, la stratégie développée par l'Etat qui est celle d'un collège unique, un grand collège sur Sion, est la plus pertinente et vous dire aussi qu'avec l'Etat nous avons un certain nombre de dossiers en cours, que nous menons, que nous avançons. Nous n'avons pas le sentiment, comme il fut un temps, où Sierre avait l'impression d'être délaissée... vu les projets d'investissements en cours maintenant, au sud des voies et d'autres projets qui sont aussi dans le pipeline de services de l'Etat, il y a un certain nombre de projets et d'investissements prévus par l'Etat du Valais sur la région sierroise... Tout ça pour vous dire que, eh bien, c'est un dossier complexe et je pense que maintenant ça sera intéressant de voir comment le gouvernement va répondre au postulat que vous avez déposé, quels sont les arguments qu'ils vont mettre en avant et comment est-ce qu'ensuite la Ville se positionnerait là-dessus. Mais, bien évidemment, que ça dépend, je dirais, de la stratégie cantonale en termes de formation et d'établissements publics et qu'il y a des éléments qui ne sont pas de notre ressort. Par contre, vous étiez absents, mais nous avons, autant que faire se peut, soutenu, eh bien, les députés qui ont déposé ce postulat. J'ajouterai, pour terminer sur ce point, un élément primordial pour moi, c'est que la relation que nous entretenons entre les deux Villes du Valais central que sont Sierre et Sion, c'est des notions de complémentarité. Et un élément que je peux dire – et je l'ai dit aussi à mon

collègue Philippe VARONE de Sion – c'est que Sierre ne veut pas « piquer » un collègue, mais je crois que, vous les députés, vous l'avez aussi bien compris. Maintenant il y a des éléments de taille critique, d'ordre pédagogique... quelle serait la bonne taille pour un établissement secondaire qui mérite aussi d'être analysée de la part du service de l'Etat.

Pour la deuxième question, si vous me le permettez, concernant le déneigement, dire à Mme GLASSIER que nos services de la voirie effectuent un grand travail. Je vous invite aussi, si vous les croisez, à les remercier parce que durant cet hiver où il y a eu, eh bien, des chutes de neige somme toute importantes et inhabituelles, eh bien, ils n'ont pas ménagé leurs heures et leur travail.

J'ai pris note de la problématique aussi des abris de bus et des personnes à mobilité réduite, j'y suis d'autant plus sensible que j'ai quelqu'un de ma famille qui est aussi en chaise roulante et donc je relayerai, nous relayerons cette information, et de voir dans quelle mesure... et si vous avez un abri de bus précisez-nous où ça se situe pour voir comment nous pourrions améliorer ce service.

Pascale MORARD ROBYR

Merci M. BERTHOD. Y a-t-il d'autres interventions, questions ? Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Alors Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame Messieurs les CM, chers collègues. Nous nous faisons ce soir porte-parole de certains citoyens sierrois, peut-être même quelques touristes voire habitants de villages voisins, utilisateurs du Park & Rail des CFF. Nous pensons au Park & Rail - pas celui situé proche de la plaine Bellevue - mais celui qui prolonge le bâtiment de la Poste. Ces citoyens sont outrés, agacés, courroucés – et j'en passe - et le font savoir sur les réseaux sociaux. En effet, depuis plus d'un bon mois déjà, les lampadaires - pourtant nombreux, j'ai constaté - ne s'allument tout simplement plus... L'éclairage public est donc inexistant, dans tout le parking et vers l'horodateur. Il en est de même du panneau indicateur précisant que l'horodateur est bien là, celui-ci n'est plus illuminé et il est en plus endommagé. Ceci reste mal pratique pour payer son dû en reprenant son véhicule, voire peu sécurisant, vous en conviendrez, à la nuit tombée, voire tôt le matin. Des réclamations ont également été faites quant à l'état de propreté de ce lieu, tout comme les alentours de la gare et l'entretien même de notre gare ; il semblerait que des déchets soient régulièrement constatés proche des casiers à bagages. *Quid* de la bonne image de notre ville auprès des touristes également qui passent peut-être dans le coin, mais aussi de la sécurité des personnes qui pourraient y passer le soir ? Aussi, nous sollicitons de la part du CM un contact rapide, énergique et appuyé auprès des CFF, si ceci n'aurait pas déjà été fait. Il semblerait effectivement que cette tâche (entretien du Park & Rail et de la gare) incombe aux CFF. Il serait peut-être judicieux de leur rappeler, avec humour, que notre cher soleil sierrois, bien que généreux, ne puisse être très utile à la nuit tombée ou tôt le matin bien que nous arrivions tranquillement aux beaux jours. Nous vous remercions de cette intervention.

Pascale MORARD ROBYR

Merci Mme CLAUSEN. Y a-t-il une autre question, une autre intervention ? Bien, je passe la parole à M. BERTHOD.

Pierre BERTHOD

Oui et ma réponse sera complétée avantageusement par mon collègue Pierre KENZELMANN, mais je veux dire à Mme CLAUSEN que j'ai l'avantage déjà de ne pas être sur les réseaux sociaux et que je vous invite... j'entends ce souci, mais, à nouveau, nous sommes ouverts tous les jours à l'administration communale et, tant pour le déblaiement que pour des problématiques d'éclairage, n'hésitez pas, soit par courrier, soit par courriel, soit à venir nous voir, parce que ça serait dommage que vous attendiez le prochain plénum s'il y a des problématiques d'éclairage à régler au sein de la ville. Je passe maintenant la parole à Pierre KENZELMANN.

Pierre KENZELMANN

Oui, voilà, bonsoir à tous. Sans vouloir m'étendre sur ces propos, simplement vous mentionner que les éléments qui sont liés au Park & Rail des CFF sont la propriété des CFF, sont sur territoire CFF ainsi que les éléments qui sont de type casiers et autres en termes de sous-voie. C'est de leur compétence, autant l'aménagement que l'entretien de ces différents espaces. On va leur relayer cette problématique en espérant qu'ils peuvent aussi améliorer ce type de

service. Mentionner aussi... vous parlez de propreté et autres, je dois vous dire aussi qu'on a été un petit peu surpris lors de l'ouverture de la gare routière, et encore actuellement, de la qualité... ou du manque de soin et du vandalisme systématique auxquels on a affaire, soit dans les salles d'attente, soit même dans les ascenseurs, etc. Jour après jour, on retrouve ces objets dans un état pitoyable qui demande un nettoyage systématique et là, je pense qu'on pourrait s'attendre à ce qu'il y ait un peu plus de respect qui se fasse de ce type d'infrastructure publique. Voilà les éléments que je peux vous apporter à cette question-là.

Pascale MORARD ROBYR

Merci M. KENZELMANN. Bien, avant de conclure, je vous demande de réserver et d'agender les dates suivantes des deux prochains plénum : **le mercredi 6 juin 2018 à 18h00** il sera question des comptes et **le mercredi 12 décembre 2018 à 18h00** au cours duquel le budget 2019 sera débattu. Comme il est d'usage, je précise que, durant l'année, d'autres dates peuvent être ajoutées, mais celles-ci sont définitives. Je remercie Mme MARCHETTI pour la tenue du PV de cette assemblée ainsi que M. Jean-Daniel THEYTAZ pour la mise en place de la salle et l'organisation de l'apéritif qui suit. Je remercie la presse présente ce soir en espérant de bons comptes rendus, comme d'habitude, dans vos médias respectifs. Je remercie également le public discipliné qui a participé à ce plénum. Comme il est de coutume, au terme de la première séance de l'année, c'est avec joie que les « petits plus » qui font partie de cet apéritif sont offerts par mes soins, plutôt par les soins de mon collègue du parti socialiste, M. Pierre-André PERRUCHOUD, qui est traiteur. Ce petit apéritif ne sera pas aux couleurs du soleil de Sierre, mais aux couleurs du soleil du Liban puisque je suis gastronome et j'aime la cuisine exotique. Je clos cette séance du 21 février, il est 19h25. Je vous remercie et vous souhaite une bonne rentrée chez vous. (*Applaudissements*).

Fin de la séance : 19h25.

## Conseil général de Sierre

La présidente :

Le secrétaire :

Pascale MORARD ROBYR



Joël REY



**Abréviations :**

AdG	:	Alliance de Gauche
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable
CG	:	Conseil général, respectivement conseiller-ère général-e
CM	:	Conseil municipal, respectivement conseiller-ère municipal-e
Cogest	:	commission de gestion
ESR	:	Energies Sion Région
PDC	:	Parti Démocrate-Chrétien
PLR	:	Parti Libéral-Radical
SIESA	:	Sierre-Energie SA
UTO	:	Usine de traitement des ordures
UDC	:	Union Démocratique du Centre